LA CONSTRUCTION SOCIALE DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE

à Sables-d'Or-les-Pins

par Roland Vidal

Identité et territoire

Comprendre comment se construit une identité territoriale, vécue à la fois d'un point de vue fonctionnel (économique ou administratif), et d'un point de vue sensible (affectif ou esthétique, voire paysager), demande d'observer non pas un territoire unique, mais un ensemble de territoires entretenant entre eux des relations de juxtaposition, d'enchevêtrement ou d'emboîtement. La notion d'identité, bien que centrée sur le *sujet*, est en effet indissociable d'une relation à l'*autre*, et cette relation se pose en termes de paradoxe : porter une identité c'est être à la fois identique et différent.

Abordée dans de nombreux champs disciplinaires, cette question du paradoxe identitaire est résumée d'une façon limpide par Edmond-Marc Lipiansky :

«La notion d'identité revêt deux significations pratiquement opposées. D'une part, il s'agit du caractère de ce qui est identique (d'objets parfaitement semblables tout en restant distincts). D'autre part elle renvoie à l'unicité de l'objet, irréductiblement différent des autres». (1)

Ce caractère paradoxal est d'ailleurs inhérent à la construction étymologique du mot, puisque le terme apparaît au XIV^e siècle pour désigner le caractère de «ce qui est le même» (il dérive du latin *idem*), et qu'il est ensuite repris en philosophie, au XVIII^e siècle, avec l'idée «d'être identique à soi-même», pour désigner un caractère de permanence. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'il prend son sens juridique actuel (l'identité judiciaire) qu'illustre la très quotidienne «carte d'identité» (2).

Ce passage de l'«identique à autre chose» vers l'«identique à soi-même» introduit le principal paradoxe de l'identité. La carte dite «d'identité» n'officialise pas ce en quoi l'individu concerné est identique à un autre, mais précisément ce en quoi il est unique, donc différent.

En termes de territoire, le paradoxe identitaire est tout aussi pertinent et renvoie à une question d'échelle, ou plus exactement à une question d'emboîtement d'échelles : un territoire donné est toujours contenu dans un territoire plus grand que lui, et il est toujours le contenant de territoires plus petits. Impossible donc de s'interroger sur son identité sans s'interroger sur ses relations avec les autres territoires. Et cette relation sera faite de similitudes (un pays breton doit rester breton) et de différences (un pays breton doit se distinguer des autres pays bretons).

L'autre question que soulève l'étymologie du mot identité, c'est la notion de permanence qui, elle aussi, se révèle paradoxale. Il n'y a pas d'identité sans un sentiment de continuité, sans l'idée d'être identique à soi-même à travers le temps. Les crises d'identité dérivent d'une rupture de ce continuum. Pourtant, si des individus, des peuples ou des territoires, s'identifient aujourd'hui les uns par rapport aux autres, c'est bien qu'il y a eu, dans leur histoire, des phénomènes de différenciation. Et il n'y a pas de raison logique d'imaginer que cette différenciation se serait arrêtée aujourd'hui. En fait, ce qu'il y a de permanent dans l'identité, c'est qu'elle est toujours en construction.

L'identité territoriale, telle que les habitants la ressentent et telle qu'ils la font, est elle aussi une construction permanente. Parce que les technologies aussi bien que les pratiques sociales évoluent, l'identité d'un territoire ne peut pas s'appuyer uniquement sur des images historiques que le temps aurait arrêtées.

^{1 - «}Communication interculturelle et modèles identitaires», in Saez (Dir.) : *Identités, cultures et territoires*. Paris : Desclée de Brouwer. Page 35.

^{2 -} Référence : Dictionnaire historique de la langue française. Robert 1992.

Elle se fonde aussi sur une manière propre de réagir à l'évolution du monde, voire même de l'anticiper. Car l'identité territoriale s'exprime en termes de projet, avec ce que cela implique d'imaginaire, de valeurs symboliques et sentimentales. C'est en tout cas ce que je pose comme présupposé en adoptant l'hypothèse que la construction sociale de l'identité territoriale est d'un registre proche de celui du paysage.

En d'autres termes, et à l'échelle de la première partie de mon travail —celle que je présente ici—, je m'efforcerai de découvrir si les évolutions de la société qui affectent le territoire entraînent nécessairement des pertes d'identité, par un phénomène de *modernisation* qui contredirait les valeurs historiques, ou si elles peuvent, au contraire, être les stimulateurs d'une identité vécue comme un *processus* plutôt que comme un *état*. En ce sens, l'identité territoriale résiderait moins dans l'accumulation des strates historiques que dans ce qu'Alex Mucchielli appelle un «contexte comprenant les valeurs de l'acteur mises en perspective avec les potentialités de leur réalisation». Il s'agit, précise le même auteur, du «contexte des projets de l'acteur». (3)

Le terrain et ses différentes échelles

Ronan Le Coadic a montré comment l'identité bretonne s'appuie fortement sur une relation affective et esthétique au pays (4). C'est la principale raison pour laquelle j'ai recherché mon terrain d'étude en Bretagne.

Au sein de la Bretagne, j'ai choisi de m'attacher particulièrement à un département qui, du fait de son changement de nom récent (1990), a été le lieu d'un certain nombre de questions identitaires : les Côtes-d'Armor (anciennement Côtes-du-Nord). Je reviendrai, dans une étape ultérieure de ma recherche, sur cette identité costarmoricaine que j'ai déjà abordée à l'occasion de mon DEA (5).

Comme tous les départements, les Côtes-d'Armor se subdivisent en un certain nombre de sous-unités, de dimension et d'ancienneté variées. Parmi ces sous-unités, certaines sont plus ou moins tombées dans l'oubli, alors que d'autres sont l'objet d'un regain d'intérêt, notamment auprès des professionnels du tourisme. D'autres encore sont des créations très récentes et constituent, à mes yeux, un terrain d'observation privilégié de par leur caractère de *laboratoire*. C'est le cas de Sables-d'Or-les-Pins (inaugurée en 1924), que j'ai choisi d'étudier en premier, et de présenter aujourd'hui. À Sables-d'Or, et pour affiner mon travail d'observation, je me suis penché plus particulièrement sur ce que je considère, dans le cadre de mon étude, comme *l'atome territorial*: la propriété privée ⁽⁶⁾. Je reviendrai ensuite sur ce en quoi cette première échelle d'observation est aussi l'occasion de préciser l'aspect méthodologique de mon travail.

Sables-d'Or-les-Pins et Roland Brouard

L'existence de Sables-d'Or-les-Pins résulte d'une conjonction entre le projet d'un homme, Roland Brouard, et la nature géomorphologique d'un terrain qui se prêtait particulièrement bien à la réalisation de ce projet.

Roland Brouard (1887-1934) est ce que l'on appelle à l'époque un «marchand de biens». Originaire de la Manche, il fréquente très tôt la côte nord de la Bretagne et choisit, à 19 ans, d'installer son agence immobilière à Paramé (commune aujourd'hui rattachée à Saint-Malo). De retour de la guerre, il rapporte des souvenirs marquants de la Corne-d'Or d'Istanbul et nourrit dès lors le rêve ambitieux de créer de toutes pièces une station balnéaire prestigieuse dans les Côtes-du-Nord. Cette station devra être capable, selon lui, de rivaliser avec La Baule et Deauville, deux villes balnéaires qui lui serviront également de références. Son projet sera conforté par l'ouverture, en 1924, de la ligne de chemin de fer qui relie Saint-Brieuc à Matignon, et qui, à l'initiative de l'ingénieur Harel de la Noë, longera la côte de sorte à desservir les plages de la baie.

Les ambitions de Roland Brouard sont complexes et quelque peu contradictoires. Sables-d'Or devra être un modèle d'aménagement applicable, selon lui, à l'ensemble du territoire : «J'ai voulu mettre en valeur un coin de cette terre bretonne que nous aimons tous [...]. Puisse naître sur notre littoral, sur toute notre France, les mêmes volontés, les mêmes énergies, et demain sera beau, sera grand et riche d'espérance». (7) Pourtant la station, qui hébergera entre autres le premier golf des Côtes-du-Nord, sera surtout un haut lieu

^{7 -} Déclaration au journal L'Électeur du 24 juillet 1926.

^{8 -} Cité par Jean-Pierre Bihr et Jean Denis dans «Sables-d'Or-les-Pins, l'épopée des lanceurs de plages», *in Ar Men* n° 45, 1992.

de mondanité où se retrouveront l'aristocratie et l'élite économique du moment. Un lieu d'exception, donc, bien plus qu'un territoire exemplaire.

De même, Brouard se targuera d'être à la fois amoureux et protecteur de la nature et de la tradition bretonne. Il projette la création d'un Musée Breton (qui ne sera jamais réalisé) et dit, dans ses mémoires, avoir voulu construire un «site où seraient respectés la nature sauvage et le pittoresque du pays» (8). Mais ses références, lorsqu'il parle de «nature», sont surtout les plages méditerranéennes et les vallées normandes. De plus, Sables-d'Or ne verra le jour qu'au prix du détournement d'un cours d'eau, dans une zone à l'hydrographie sensible, et de l'arasement de l'une des plus grandes dunes de Bretagne. Il s'en explique ainsi, toujours dans ses mémoires : «Elles [les dunes] me semblaient un défi à l'accès normal vers la mer de ces vallées boisées et fleuries comme en Normandie, sillonnées par de petits ruisseaux qui ne pouvaient parvenir à la grève qu'en faisant l'école buissonnière. Souvent je grimpais vers les hauts plateaux recouverts d'ajoncs et de bruyères en fleurs : j'y rêvais de la grande bataille qu'un jour je devrai déclencher contre les dunes, mes ennemies, dont je voulais harmoniser la vie et l'architecture en en faisant, par un aplanissement savant, le socle accueillant et définitif d'une ville dont seraient à jamais bannis les taudis».

Le détournement du cours d'eau (la rivière Saint-Symphorien), qui servait de limite entre les communes de Fréhel (à l'époque Pléhérel) et de Plurien, est à l'origine d'un conflit territorial qui est toujours d'actualité. Plus encore, l'arasement de la dune, acte jugé aujourd'hui extrêmement brutal et anti-écologique, est à l'origine du sentiment mitigé que portent les habitants de Sables-d'Or sur le fondateur de leur station.

Pourtant ce jugement, compréhensible si l'on imagine le succès touristique qu'aurait eu une dune blanche de 40 mètres de haut, a quelque chose d'anachronique. En 1925, les cordons dunaires ne faisaient pas l'objet du respect qu'on leur confère aujourd'hui. Si elle n'avait pas été rasée, la dune aurait été le lieu, comme en bien d'autres endroits, de toutes sortes d'activités ludiques, des courses de chevaux au parcours en autochenilles (à la mode dès 1924), et sans doute n'existerait-elle plus de toutes façons.

Quoiqu'il en soit, Roland Brouard aura été l'entrepreneur d'un projet qui ne manquait ni d'ambition ni d'originalité. Et le fait que la crise économique de 1929 n'en ai pas permis l'achèvement n'a rien enlevé à son identité exceptionnelle, puisqu'elle en a fait une ville encore plus spacieuse que prévu.

Car Sables-d'Or se devait d'être une «station aérée», avec une «architecture de qualité» installée dans un écrin de verdure. Le plan, que Roland Brouard commanda aux frères Treyves, architectes-paysagistes, tient autant de la logique des parcs et jardins que de celles des villes.

Sables-d'Or avait donc besoin de vastes terrains, suffisamment plats et stables pour être constructibles. Cette conjonction géomorphologique est rare en Bretagne, surtout en bord de mer où les villages sont généralement enserrés dans un relief chaotique. Les rares terrains plats sont construits depuis longtemps.

La flèche littorale de l'estuaire de l'Islet

Un tel terrain existe néanmoins dans les Côtes-du-Nord, et ce n'est pas le moindre mérite de Roland Brouard que d'avoir su le repérer, grâce à son goût pour les longues randonnées solitaires. Il s'agit de la grève du Minieux, vaste terrain plat constitué par la flèche littorale qui referme progressivement l'estuaire de l'Islet.

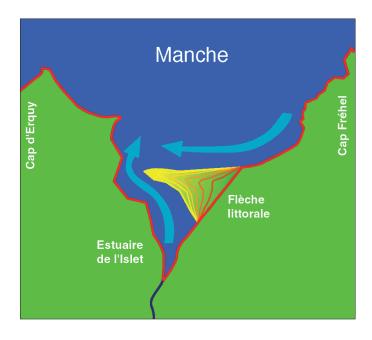
Les «flèches littorales», dont il existe d'autres exemples en Bretagne, sont constituées par l'accumulation en lignes de sédiments d'origine fluviale ou maritime. Cette accumulation linéaire résulte de la confluence de deux courants.

- 3 Alex Mucchielli : *L'identité*. Coll. «Que sais-je?». Paris : PuF, 1986-1999. Page 27. Alex Mucchielli désigne par «acteur social» aussi bien l'individu que les groupes humains de toutes natures, affirmant par là que les questions identitaires se posent dans les mêmes termes à toutes les échelles.
- 4 Ronan Le Coadic : *L'identité bretonne*. Thèse de doctorat. Rennes : Terre de Brume Presses Universitaires de Rennes, 1998.
- 5 L'invention des Côtes-d'Armor. Mémoire de Dea. Ehess Eapv, 1998.
- 6 ... tout en ayant conscience que ce territoire là se subdivise lui aussi. Mais cette échelle d'observation relèverait trop de la psychologie pour ne pas m'éloigner du cadre de ma recherche.

Lorsque ces deux courants sont d'origine fluviale, la flèche s'étend vers le large, plus ou moins perpendiculairement à la côte : c'est le cas du Sillon du Talbert.

Lorsque la confluence se fait entre un courant fluvial et un courant maritime, la flèche tend à se rabattre parallèlement à la côte et à refermer l'estuaire sur lequel elle s'appuie. C'est le cas de celle de l'estuaire de l'Islet.

L'évolution de ces flèches littorales est, en regard des autres mouvements géologiques, notamment en Bretagne, extrêmement rapide. Le temps que prend la constitution d'une flèche est de l'ordre du millénaire, c'est-à-dire d'échelle historique. C'est ce qui explique la présence de ces vastes terrains plats, à peu près stables, et pourtant non construits.

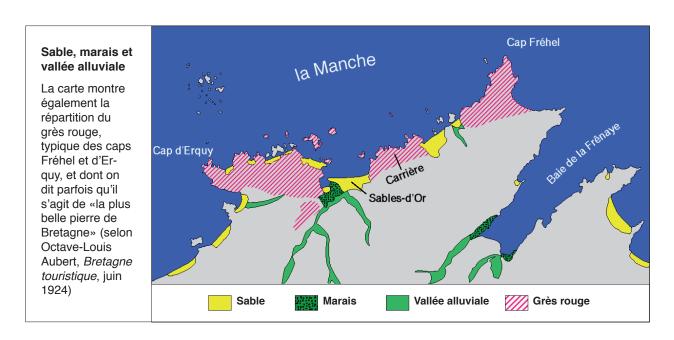


La stabilité des terrains de ce type est variable. On sait qu'en l'espace d'une dizaine de milliers d'années, plusieurs générations de flèches, successivement construites et emportées par la mer, peuvent se succéder. Mais ici la flèche est fortement consolidée par un cordon dunaire de 40 mètres de haut. La stabilité est donc suffisante, du moins à l'échelle qui intéresse Roland Brouard... qui étalera le sable du cordon dunaire pour consolider les fondations de sa ville.

L'identité de Sables-d'Or hier et aujourd'hui

Si l'existence de Sables-d'Or résulte de la concrétisation du rêve d'un seul homme, elle n'en est pas moins ancrée à la fois sur son territoire et dans l'histoire du tourisme. Son ancrage territorial résulte évidemment de l'histoire de cette flèche littorale que nous avons vue plus haut. Il est aujourd'hui lisible sur une représentation cartographique superposant les trois éléments suivants : sable, marais et vallée alluviale.

La carte montre clairement que Sables-d'Or est implantée sur le seul endroit de la côte où ces trois éléments sont réunis. Sables-d'Or ne résulte donc pas d'un projet a-topique. Elle révèle à sa manière la spécificité du lieu de son implantation.



Quant à sa place dans l'histoire du tourisme, elle est à l'origine d'un certain nombre d'interrogations identitaires qui se posent aujourd'hui.

La station conçue par Roland Brouard devait initialement répondre à une demande touristique assez typique des années 20. Ce tourisme là, réservé à une clientèle aisée, devait réunir des préoccupations d'ordre hygiéniste, des pratiques mondaines, et un fort soucis esthétique. C'est la réunion de ces trois types d'attente qui a donné l'aspect actuel de Sables-d'Or: une architecture riche, implantée avec parcimonie dans ce qui ressemble autant à un parc paysager qu'à une ville. La disparition de la ligne de chemin de fer, fermée en 1948 comme de nombreuses autres lignes «à voie étroite», a renforcé encore l'aspect spacieux et le manque de structure «urbaine» de la ville. Avec sa gare, elle a perdu ce qui lui servait de centre-ville, et son avenue principale (l'allée des Acacias), au milieu de laquelle passait la voie ferrée, apparaît depuis démesurément large.

Aujourd'hui, cette station aux vastes avenues et aux nombreux espaces verts, parce qu'elle est toujours riche d'une des plus belles plages du département, est le lieu d'un tourisme de masse. Elle met ainsi en relation sur le même territoire des propriétaires fonciers, qui se sentent héritiers de l'image originale de la station, et des pratiques sociales, plutôt populaires, de tourisme balnéaire.

L'identité de Sables-d'Or : une construction permanente

Cette rencontre entre deux types de populations différents, si elle ne peut pas être réellement qualifiée de «conflictuelle», a tout de même pour conséquence d'amener les habitants propriétaires à affirmer l'identité particulière de leur statut. Car Sables-d'Or a été conçue avec un règlement d'urbanisme très particulier. Lorsque Roland Brouard achète les 90 hectares d'espace dunaire, il n'autorise pas la revente à des particuliers avant d'avoir soigneusement mis au point, avec l'aide d'un notaire, un règlement très précis. Celui-ci fera des futurs acquéreurs les copropriétaires de l'ensemble des espaces publics de Sables-d'Or, donnant à la propriété privée un statut très différent de celui qu'elle a habituellement. Cette priorité donnée à l'espace collectif sur l'espace strictement privatif est à l'origine de l'apparence singulière de la station. Sables-d'Or doit ressembler à un lieu de villégiature où les habitants se sentent impliqués dans une certaine forme de qualité de vie commune, et partagent un même souci esthétique. La continuité dans l'aspect général de la ville sera renforcée par un point très précis du cahier des charges qui oblige les propriétaires à laisser libre d'accès une bande de cinq mètres de large du côté de la voie publique. Si la propriété est clôturée, elle ne pourra l'être qu'en retrait de ces cinq mètres, et, de plus, la clôture sera soit une haie végétale, soit réalisée dans un matériaux dur mais à claire-voie : «il ne sera toléré aucune clôture pleine en pierre, bois ou métal ; dans ce genre de clôture, les vides devront être au moins égaux aux pleins» (9).

Sables-d'Or ne doit pas ressembler à une juxtaposition de propriétés privées indépendantes les unes des autres, mais à une cité jardinée, avec une densité de construction limitée, et une importance particulière donnée à la continuité, à l'espace libre et au végétal. Sur ce dernier point, le cahier des charges stipule même que «l'acquéreur peut maintenir dans leur état actuel les plantations que renferme son lot sur la rive des lots voisins, et sans que quiconque puisse se prévaloir, pour les faire abattre, de ce qu'elles ne seraient pas à la distance exigée par la loi [...]».

Mais l'homogénéité que Roland Brouard a voulu pour sa station balnéaire allait de pair, à l'époque de sa création, avec l'homogénéité de la population qui la fréquentait, qu'il s'agisse des résidents permanents ou des touristes de passage. Aujourd'hui, les propriétaires de villa cohabitent avec plusieurs milliers de visiteurs plus ou moins occasionnels, pratiquant un tourisme balnéaire beaucoup plus populaire et massif que dans les années 20, et qui sont attirés ici principalement par la présence de l'une des plus grandes plages des environs. Le caractère particulier de l'urbanisme de Sables-d'Or leur est le plus souvent étranger, et leur comportement vis-à-vis des espaces collectifs ou privés n'est pas toujours du goût des propriétaires. Ceux-ci réagissent, dans la limite du cahier des charges qui leur est toujours imposé, en aménageant de manières très différenciées mais toujours significatives, la bande de cinq mètres qui leur appartient mais qu'ils sont tenus de laisser accessible. Ces différents modes d'appropriation symbolique, parce qu'ils sont les témoignages d'une identité territoriale en perpétuelle construction, constituent un objet d'étude particulièrement précieux dans le cadre de mon travail de recherche.

^{9 :} Les extraits cités proviennent d'un acte de vente notarié qui, comme tous les autres, comporte obligatoirement l'intégralité du cahier des charges.

La gestion des espaces semi-privatifs à Sables-d'Or : mise au point d'une méthodologie

Un certain nombre de nouveaux acquéreurs, peu enclins à respecter l'esprit général voulu par Roland Brouard, ont tenté à diverses reprises de faire valoir leur droit «absolu» de propriétaire contre un cahier des charges qu'ils considéraient comme caduc. Ils ont clôturé la totalité de leur propriété. Des procès ont eu lieu, dont le résultat est toujours allé dans le même sens, jusqu'à un arrêt de la Cour de Cassation, le 3 avril 1990 : s'il est vrai que le statut du lotissement, conçu initialement pour une durée de cinquante ans, est bien caduc depuis 1975, le cahier des charges, lui, est toujours opposable au tiers du fait qu'il est obligatoirement annexé à tous les actes de vente. La tendance actuelle est d'ailleurs de le considérer, avec le plan d'urbanisme des frères Treyves, comme faisant partie du patrimoine local.

Les propriétaires, pour résister à la pression touristique et «donner à voir» leur statut de propriétaire sur un terrain qu'ils n'ont pas le droit de clôturer, ont donc réagi de manières différentes. Certains, assez rares, ont préféré renoncer à leur bande de cinq mètres et refermer derrière une haie opaque ce qui leur reste de terrain. D'autres, heureusement beaucoup plus nombreux, ont utilisé diverses techniques pour aménager leur terrain de sorte à marquer symboliquement, tout en respectant le règlement, la réelle étendue de leur propriété. Ce sont eux qui cultivent aujourd'hui l'image identitaire de Sables-d'Or, et leurs pratiques en sont d'autant plus intéressantes à observer.

J'ai procédé, dans un premier temps, à un repérage des situations les plus caractéristiques parmi la diversité des aménagements opérés. Ce repérage s'est accompagné de quelques entretiens rapides et non directifs avec les habitants rencontrés. Mon intention est d'arriver à une typologie minimale qui sera prise en compte dans l'établissement de l'échantillon représentatif sur lequel j'entreprendrai prochainement un travail d'enquête plus structuré. Les catégories socioprofessionnelles (CSP) habituellement utilisées pour garantir la représentativité d'un échantillon n'auraient pas suffi, en effet, à intégrer la diversité des attitudes des habitants-aménageurs. De plus, ce travail d'observation, en relation interactive avec les entretiens préliminaires, me sert à construire ma grille d'enquête selon le principe suivant :

- Les premières réponses aux questions posées m'aident à définir quoi observer.
- Les premières observations sur le terrain m'aident à définir quelles questions poser.

La vingtaine de cas de figure que j'ai étudiés jusqu'ici se répartit, schématiquement, sur un axe reliant deux attitudes extrêmes :

- La fermeture complète avec abandon de la bande semi-privative de cinq mètres.
- L'ouverture complète, visuelle et même parfois physique, avec un double effet : en évitant la rupture, le propriétaire conserve l'appropriation symbolique de ses cinq mètres, voire même affirme son statut de copropriétaire de Sables-d'Or en entier ; mais, pour la même raison, il offre nécessairement son propre territoire au public, ne serait-ce que visuellement.

Quelques exceptions mises à part, la plupart des cas déclinent à des degrés divers ces deux attitudes, déclinaison que je propose maintenant d'observer à partir de photographies commentées, avant de conclure sur les premiers éléments de synthèse auxquels je suis parvenu.

1 & 2 : Deux cas de fermeture totale

Photo 1 : la fermeture est faite en respectant l'esprit du cahier des charges, puisqu'il s'agit d'une haie végétale. La bande des cinq mètres n'est même pas indiquée au sol.

Photo 2 : le cahier des charges n'est respecté que «à la lettre» : celui-ci datant de 1925, il ne mentionne évidemment pas les brise-vent en matière plastique. On ne peut pas nier, néanmoins, qu'il s'agit là d'un vocabulaire horticole et sans doute le propriétaire estime-t-il qu'il à sa place dans une «cité-jardin» dont il ne serait qu'un élément plus moderne. Mais on ne peut pas nier non plus qu'il est quelque peu détourné de sa fonction ; les embruns ne sont pas violents à Sables-d'Or, d'autres propriétés, tout aussi exposées que celle-ci, sont parfaitement protégées par des haies végétales dont les espèces ont été choisies en conséquence (cyprès doré, tamaris, olivier de Bohème, etc.).



Actes du séminaire «Etapes de recherches en paysage», n° 1, Ecole nationale supérieure du paysage, Versailles 2000

En fait, les brise-vent en matière plastique sont surtout la manière la plus rapide de se protéger, non pas du vent, mais des touristes. Cette impression «d'effet repoussoir» est ici renforcée par le marquage de la limite des cinq mètres à l'aide de piquets reliés par une bande rouge et blanche, langage type du chantier «interdit au public».

3 & 4 : Situations intermédiaires

À gauche (3), la fermeture est à la fois physique et visuelle, à droite (4) elle est uniquement physique (quoique facilement franchissable). Mais dans les deux cas, il y a une volonté d'assurer une continuité entre l'intérieur et l'extérieur par la plantation des mêmes espèces végétales qui, de plus, sont des pins, l'arbre emblématique de Sables-d'Or (pins sylvestres à gauche, pins noirs à droite).

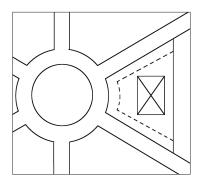
Sur la photo de gauche, la différence d'âge des sujets donne un effet de lisière. Le fait que les jeunes plants soient soigneusement protégés montre bien qu'il s'agit d'un espace jardiné et non de semis naturels plus ou moins fortuits. La limite des cinq mètres est marquée par un petit cordon blanc. Il s'agit là d'un vocabulaire utilisé depuis quelques années sur les landes de Fréhel et d'Erquy. Ce type de marquage au sol sert à guider les pas des visiteurs sans leur opposer de contrainte physique. Dans les landes, il sert à protéger les espaces sensibles au piétinement en canalisant les cheminements piétons. Ce type d'aménagement est conçu pour fonctionner avec la participation et la bonne volonté du public. Tel qu'il est utilisé ici, il prend tout son sens du fait que la bande des cinq mètres, qu'il sert à matérialiser, est jardinée. L'indication est claire : l'espace qui est derrière n'est pas physiquement interdit, mais le visiteur est invité à ne pas y circuler afin de protéger les plantations. Le public auquel s'adresse cette indication est tout aussi clairement défini : il s'agit des touristes, donc de gens qui ont fort probablement visité le Cap Fréhel.

Sur la photo de droite, la limite des cinq mètres est marquée par un vague alignement de cailloux. Le manque de rigueur de cet alignement n'est certainement pas involontaire (les cailloux sont bien ancrés dans le sol, ils n'ont pas été déplacés depuis longtemps) : on retrouve des cailloux du même type, dispersé avec la même irrégularité, à *l'intérieur* de la propriété.

5 : Ouverture totale

Il n'y a pas de barrière, ni physique ni visuelle. Pourtant, la maison est très proche de la mer, donc soumise à la pression touristique. Le regard passe, mais la limite de la zone privative est néanmoins assez nettement marquée par le portail à voiture, qui se prolonge d'une bordure de la hauteur d'un trottoir. Celle-ci est agrémentée de plots en grès de même nature que le soubassement de la maison. La limite des cinq mètres est identifiée par des piquets de bois, très utilisés dans l'ensemble de la station et visant essentiellement à interdire le stationnement automobile. Son rattachement à la maison est renforcée par l'extension (plus ou moins fortuite mais clairement perceptible) de la frondaison du grand cyprès.

Cette maison est située à l'angle de deux rues, en bordure d'un rond-point. Or l'angle formé par les deux rues est assez aigu (60°), ce qui n'est pas rare à Sables-d'Or du fait de son plan général qui s'inspire des réseaux en étoiles caractéristiques des parcs et jardins classiques, et non des structures orthogonales plus habituelles en milieu urbain. Ainsi située, cette propriété perdrait une part importante de son espace vital si la limite des cinq mètres (représentée ci-contre en pointillés) était matérialisée par une clôture opaque. Néanmoins, dans la même situation, certains propriétaires choisissent tout de même de fermer leur terrain en-deçà de leur bande de cinq mètres...



6: Le paradoxe identitaire in situ

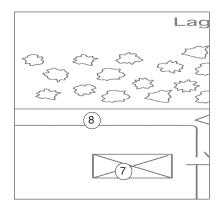
Ici, il y a très peu de transparence visuelle, l'espace privatif est soigneusement fermé, mais la partie semiprivée est traitée avec autant de soin que le jardin lui-même. Il n'y a pas de continuité visible : même si les matériaux extérieurs sont aussi utilisés à l'intérieur, rien n'est fait pour que cette similitude soit perceptible. Il y a par contre une volonté affirmée de différencier la partie semi-privée correspondant à la propriété, des parties équivalentes correspondant aux propriétés voisines. Cette différenciation est une manière très claire de montrer que cet espace n'est pas public : s'il l'était, le même traitement serait appliqué tout le long de la rue. Pourtant, on trouve ici la conjonction, rare, d'un stabilisé en sable doré et de plantations de pins, donc une volonté clairement affichée de marquer l'appartenance à Sables-d'Or-les-Pins. On peut alors se poser la question suivante : que se passerait-il si, pour affirmer l'identité de Sables-d'Or, le syndicat de copropriété décidait de généraliser ce type d'aménagement ? On se trouverait alors dans un cas concret d'opposition entre deux échelles identitaires différentes, puisque le renforcement de l'identité de la station irait à l'encontre de celle de l'un des territoires qui la composent. L'identité, caractère de ce qui est distinct.

7 & 8 : Relation au lointain vécue différemment selon le mode d'occupation des lieux

Les deux photos sont prises de part et d'autre de la même allée. Dans une situation tout à fait semblable, on a deux attitudes totalement différentes en réaction à la même chose : la proximité de la lagune.

La lagune offre un paysage d'une grande richesse, connu d'un nombre croissant de touristes «habitués». La mer monte ici à chaque marée haute de moyenne importance, c'est-à-dire au moins une fois tous les quinze jours (nouvelle et pleine lunes). Le spectacle de la lagune remplie d'eau est remarquable.

C'est aussi, pendant l'été, un lieu offrant des possibilités de baignade en eau bien plus chaude que sur la plage principale, et plus sécurisante pour les enfants. Face à ce «point de vue remarquable», les propriétaires ont eu des attitudes opposées.



Le premier (photo 7) apprécie tant le spectacle («vous verriez comme la lagune est belle lorsqu'elle est blanche!») qu'il ne voudrait pour rien au monde enfermer son jardin derrière une barrière opaque. La lagune fait partie de son jardin, elle lui appartient comme la façade d'une maison appartient à celui qui la regarde. Le jardin, en contrepartie, n'offre aucune intimité. Mais il s'agit d'un des rares habitants permanents de Sables-d'Or et le «spectacle» dure toute l'année alors que la pression touristique ne dure que trois mois.

Je n'ai pas rencontré le propriétaire de l'autre maison, mais il est clair qu'il a choisi l'isolement visuel. Son jardin est sans doute plus intime mais il n'a pas la vue sur la lagune (même au premier étage de sa maison, la vue doit être bouchée par la frondaison des pins). Peut-être n'y tient-il pas, peut-être redoute-t-il un contact trop rapproché avec les touristes qui pique-niquent, voire installent leur camping-car, sous les pins. Il s'agit probablement d'un habitant temporaire présent uniquement pendant la saison touristique.

9 & 10: Images relictuelles du Sables-d'Or d'antan

Ces deux photographies sont prises sur les hauteurs de la station, à une vingtaine de minutes à pied de la mer. Ici, la pression touristique est presque inexistante et l'image que l'on a est bien plus proche de ce qu'imaginait Roland Brouard. Sur la photo de gauche, la villa est entourée d'une clôture très typique des années 20, d'un modèle que l'on retrouve encore à plusieurs endroits et qui était beaucoup plus répandu autrefois. Le mur d'appui n'a «pas plus d'un mètre dix centimètres d'élévation», conformément au cahier des charges, et la clôture elle-même est en matériau dur mais respecte la règle qui dit que «les vides devront être au moins égaux au pleins». Ce type de clôture a dû constituer autrefois un élément identitaire assez fort, donnant une certaine homogénéité à une architecture qui, elle, est plutôt hétéroclite (bien que d'une esthétique toujours contrôlée).

Photo de droite : on peut penser que les frères Treyves auraient imaginé ainsi la plupart des allées secondaires ; il s'agit bien d'une rue (une poubelle municipale, au loin, en témoigne), mais elle a l'apparence d'une allée de parc. Il n'y a pas moins de maisons ici qu'ailleurs, et la bande semi-privée est toujours présente, bien que réduite à quatre mètres (quelques petits cailloux sont là pour le rappeler). Ce qui fait la différence, outre la faible largeur de l'allée, c'est la densité des plantations et la bonne qualité de leur entretien. On ne sent pas ici la volonté de se protéger contre des visiteurs indésirables, mais plutôt le désir de mettre en valeur un espace collectif.

Conclusion

Cette première série d'observations, dont j'ai présenté ici un aperçu, me permet déjà d'aboutir à certaines conclusions intermédiaires. Je me suis pour l'instant très peu attaché à savoir comment les habitants *parlent* de leurs sentiments d'identité territoriale, j'ai surtout regardé comment il la *font*, sur les portions de territoire où ils ont la possibilité de s'exprimer individuellement. À partir de ces premières observations, je pourrai élaborer une grille d'enquête qui servira de canevas aux entretiens semi-directifs que je commencerai au printemps prochain. C'était là le but recherché.

Mais en m'attachant à cette échelle d'observation, je constate également que certaines de mes hypothèses de départ commencent à se vérifier.

- L'identité territoriale est bien une construction permanente qui s'inscrit dans un continuum. Celui-ci n'est pas fait de *formules* que l'on s'efforce de reproduire à l'identique, mais de *principes* que l'on applique en les adaptant aux contingences. La différence entre les quartiers exposés à la pression touristique contemporaine et ceux qui en sont protégés en témoigne. Sables-d'Or ne *perd* pas de son identité en s'adaptant à un tourisme de masse, elle la *transforme* et d'une certaine manière elle la *renforce* en l'exprimant davantage.
- La manière dont s'exprime ce supplément d'identité met en jeu des pratiques qui sont de l'ordre du symbolique bien plus que du physique, du non-mesurable bien plus que du mesurable. L'impossibilité réglementaire qui est faite aux habitants de clôturer matériellement la limite de leur propriété, telle qu'elle est définie sur le cadastre, les amènent, lorsqu'ils ne veulent pas perdre une partie de leur terrain, à doubler la frontière matérielle de l'espace privatif d'une autre frontière, beaucoup plus imprécise et d'ordre symbolique. Au contraste entre espace privé et espace public se superpose une continuité qui atténue cet effet de frontière. Le contraste n'est pas simultané, il est retardé.
- «Des principes plutôt que des formules», l'expression est de Roberto Burle-Marxe.

Le «contraste retardé», chacun le sait, est un concept développé par Bernard Lassus, notamment à propos des «habitants paysagistes».

On pourrait aussi parler de la relation au lointain, d'une certaine idée de l'horizon, à propos des maisons du bord de la lagune. On pourrait parler de transposition, de référence, d'un rapport à des lieux célèbres, à propos d'un langage formel emprunté aux landes du Cap Fréhel. On pourrait sans doute parler de bien d'autres choses encore...

L'identité territoriale, à l'échelle que l'on vient d'observer, a quelque chose à voir avec le paysage.

Bibliographie provisoire sur Sables-d'Or-les-Pins

Octave-Louis Aubert (Jean Sanier, alias -), 1924: «Sables-d'Or-les-Pins», in La Bretagne Touristique, n° 25.

Pierre Амют, 1981-1996 : *Histoire du pays de Fréhel* [un chapitre, pp. 319 à 331, est consacré à l'histoire de Sables-d'Or]. Édité par l'auteur à Fréhel.

Atelier d'urbanisme de Sables-d'Or-les-Pins, 1995 : *Document de référence pour le réaménagement de Sables-d'Or*. Non publié.

Daniel Le Couédic, 1996 : «Le sulfureux laboratoire de la création architecturale» [article largement consacré à Sables-d'Or], *in* Nathalie Richard et Yveline Pallier (dir.) : *Cent ans de tourisme en Bretagne*, 1840-1940. Rennes : Apogée.

Jean-Pierre Bihr 1988 : Regards d'Émeraude. Édité par l'auteur.

Jean-Pierre Bihr et Jean Denis, 1992 : «L'épopée des lanceurs de plages» [article sur Sables-d'Or-les-Pins] *in Ar Men* n° 45.

Laure Planchais, Léna Bouzemberg, Roland Vidal (et al.), 1999 : Étude de définition pour la requalification de la traversée de Sables-d'Or-les-Pins. Non publié.

Éric Rondel, 1998 : Le Penthièvre, guide touristique, historique et légendaire [présentation de Sables-d'Or pages 88 à 102]. Fréhel : éditions Club 35.